



## A qui revient l'entretien d'une haie non entretenue à l'arrivée

Par **ourania**, le **22/06/2009** à **16:53**

Bonjour,

il a été précisé sur l'état des lieux de la maison que j'occupe que les haies n'étaient pas taillées.

Je sais que la taille des haies incombe au locataire mais qu'en est-il dans ce cas là ? suis-je tenu de tailler régulièrement les haies ? Et qu'en sera-t-il lors de mon départ.

D'autre part suis-je libre de la hauteur de la taille de ces haies puis-je tailler à la hauteur que je veux sans dépasser les deux mètres ou suis-je tenu de respecter une hauteur ?

Merci par avance